

SEANCE du 27 Mars 2012

L'an deux mil douze, le vingt sept mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mars mars deux mil douze, s'est réuni à la Mairie à vingt deux heures sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAURE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Théodore FRESSIGNE, Janine AR COURT, Michel CAILLON, Guy. BOISSELEAU, Nicole MORISSET, Francis ROBERT, Stéphane COTIER, Laurent PEREZ, Sébastien LYS, Gilberte DENIEL

Monsieur Coenraad TER KUILE a donné pouvoir à Mr CAILLON Michel

ETAIENT ABSENTS : Jacky VERDON et Jean LAROSE

Mme AR COURT est nommée secrétaire de séance.

TRAVAUX ELECTRIQUES et MISE AUX NORMES de SECURITE des INFRASTRUCTURES et BATIMENTS COMMUNAUX 2012MARS01

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre aux normes électriques les infrastructures et bâtiments communaux.

Des devis ont été demandés.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les devis de mise aux normes électriques suivants :

- Pontons du port de plaisance (Ets Grellier Frédéric) pour un montant HT de 17 056 €
- Bloc sanitaire du port (Ets CHAUVIN Dominique) pour un montant HT de 7 233 €
- Ancien cinéma (Ets GRELLIER Frédéric) pour un montant HT de 3 931 €
- Mairie (Ets CHAUVIN Dominique) pour un montant HT de 9 773 €

soit un total des travaux de 37 993,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget primitif 2012 ces travaux électriques et sollicite une subvention de l'état, du Conseil Général et du Conseil Régional

Le plan de financement s'établit comme suit :

DGE 25 %	soit	9 500,00 €
Conseil Général 20 %	soit	7 600,00 €
Conseil Régional 10 %	soit	3 800,00 €
Autofinancement		17 093,00 €

Le Conseil Municipal habilite le Maire à signer tous documents pour l'exécution de ces travaux.

La séance est levée à 22 h 15